Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215601220-20251209-CM20251203-DE

COMMUNE DE LOYAT
11, rue de la Mairie
56800 LOYAT

CONSEIL MUNICIPAL
9 DECEMBRE 2025
DELIBERATION
CM20251203

Le 9 décembre 2025 à vingt heures,
le conseil municipal de la commune de LOYAT,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
dûment convoqué par M. Didier BOURNE, maire
Date de convocation du conseil municipal le 2 décembre 2025
Nombre de conseillers municipaux en exercice : **19**
Présents : Didier BOURNE, Patrice LAMEUL, Maud GAVAUD, Sébastien LE RAY, Solène LE MOING, Philippe BERIOU, Valérie LANCELOT, Ludivine MORIN, Pol-Hervé de KERSABIEC, Sonia GUINY, Emilien PAPION, Marlène GUÉRIN, Viviane LE BORGNE, Elarik PHILOUZE,
Absents excusés ayant donné pouvoir : José GOZDOWSKI donne pouvoir à Solène LE MOING, Marine HERVO donne pouvoir à Maud GAVAUD, Yannick ALIOUCHE donne pouvoir à Marlène GUÉRIN, Morgane THOMAS donne pouvoir à Viviane LE BORGNE, James ROWLANDS donne pouvoir à Didier BOURNE,
Votants : 19
Après avoir fait l'appel des présents et des pouvoirs
Le quorum est atteint
Secrétaire de séance Mme Solène LE MOING

Compte-rendu des décisions prises par le maire ou son suppléant par délégation du conseil municipal

Par délibération CM20240405B du 19 avril 2024, le conseil municipal a décidé, conformément à l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales CGCT, de déléguer au maire ou à son suppléant un certain nombre de compétences dans le but d'assurer une simplification et une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes.

Il doit être rendu compte périodiquement au conseil municipal des décisions prises par le maire. Ces décisions sont les suivantes :
Décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 40 000.00€ HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants n'excédant pas 10% pour les fournitures et services, et 15% pour les travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215601220-20251209-CM20251203-DE

Date de la décision	Objet de la décision
15/10/2025	Objet : Location de décors pour illumination des arbres et candélabres Titulaire : ADICO – (Fay de Bretagne, 44) Montant : 2 766.96€ TTC
22/10/2025	Objet : Achat de guirlandes à LED scintillantes pour illumination Titulaire : ADICO – (Fay de Bretagne, 44) Montant : 388.80 € TTC
31/10/2025	Objet : Remplacement du crochet du tracteur Klass Titulaire : LAINE-PEUROU (Ploërmel, 56) Montant : 5 103.76€ TTC
04/11/2025	Objet : Impression du Bulletin municipal 2026 Titulaire : IMPRIMERIE POISNEUF (Josselin, 56) Montant : 2 623.50€ TTC

Il est demandé au conseil municipal :

- **De prendre acte des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal.**

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire

Le Maire,
Didier BOURNE.